

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CAZAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme MICHAUD, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs : Hervé LUCBEREILH à Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX à Denise MICHAUD
Jean-Pierre TERUEL à Martine' MIRANDE

Suppléants :

Excusés : Gérard LEPRETRE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU.

REÇU

RAPPORT N°140423-09-ADM

le 30 AVR. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON D'É MAPIÉ

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'OLORON

M. LACRAMPE indiqu'en vertu de l'article R6143-2 du Code de la Santé Publique, il appartient à notre collectivité de désigner un représentant pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Oloron, au titre des représentants des collectivités territoriales.

Traditionnellement, cette représentation est assurée pour notre collectivité par le président de la Communauté de Communes.

Où cet exposé,

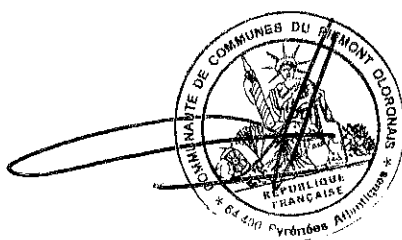
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Daniel LACRAMPE pour représenter la Communauté de Communes du Piémont Oloronais au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Oloron.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 23 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 30.04.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 30 AVR. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE